



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du lundi 7 septembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, et de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 5.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 22h00

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.3 et jusqu'au 1.2.3 et pour le 4.1), M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 3.1), Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI (à partir du 1.2.1), Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT (jusqu'au 3.8), M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET

Etaient absents : M. Yoran DELARUE, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, M. Pierre CONTOZ

Secrétaire de séance : M. Christophe LIME

Procurations de vote :

Mandants : Y. DELARUE, D. HUOT (pour le 4.1), P. DUCHEZEAU, P. CONTOZ

Mandataires : J. KRIEGER, F. LOPEZ (pour le 4.1), E. MAILLOT, JY. PRALON

Délibération n°2015/002898

Rapport n°3.6 - Soutien financier du Grand Besançon à l'association Culture Action

Soutien financier du Grand Besançon à l'association Culture Action

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Très Petites Entreprises »	Montant prévu BP 2015 : 82 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 4 000 €

Résumé :

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Economique 2015-2020, le Grand Besançon a fait du soutien aux actions favorisant la création d'entreprise et l'appui au montage de projet deux axes prioritaires.

Culture Action, centre de professionnalisation pour le secteur culturel et artistique en région Franche-Comté, est depuis 14 ans l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet dans le secteur artistique. Il est proposé de poursuivre le soutien des actions de cette association, engagé en 2014 et de verser 4 000 € pour 2015.

I. Culture Action

Culture Action est une association loi 1901, située 1 rue Dürer à Besançon. Elle est un acteur privilégié des porteurs de projets dans le secteur artistique et culturel qui trouvent auprès d'elle : conseils et accompagnement, formation régulière dans la phase création et suivi. Culture Action connaît, pour les vivre au quotidien, toutes les spécificités de ce secteur : l'environnement, les outils et la réglementation spécifique.

II. Activité de Culture Action

A/ L'environnement : le secteur culturel

Ce secteur professionnel peut être appréhendé de deux façons :

- du côté « utilisateur » : la culture est un moyen pour le citoyen de se divertir, de s'évader, de réfléchir... Le public en tant que « consommateur » d'art ou de culture, n'a bien souvent pas conscience de l'envers du décor, du temps nécessaire fourni en amont pour aboutir à ces réalisations,
- du côté « créateur » et « maître d'œuvre » : pour conduire à ces résultats, différentes compétences professionnelles, d'entreprises, de relations..., comme dans tout secteur productif de l'économie, sont indispensables.

Il est possible de définir deux constantes entre projets de création et de diffusion :

- la nécessité de l'appui d'une structure professionnelle pour le porteur du projet,
- l'obtention de financements pour le réaliser.

La réalisation d'un projet culturel requiert les mêmes exigences que celles qui incombent à tout créateur d'entreprise : structurer, évaluer, rédiger son projet, maîtriser un environnement réglementaire spécifique.

B/ Le projet

Culture Action est toujours la seule structure de ce type en Région Franche-Comté. Son but est de répondre aux demandes spécifiques du secteur culturel et artistique (structuration, gestion des données sociales, fiscalité, droits d'auteurs, communication...).

La baisse des moyens financiers, cumulée à une offre culturelle largement supérieure à la capacité d'accueil des lieux de diffusion, la difficulté de conserver les emplois administratifs qui avaient pu être créés grâce aux tremplins des emplois aidés, qui ont pris fin, ont conduit à une précarisation des emplois dans le secteur culturel et artistique.

Même les structures les plus solides doivent faire face à des difficultés. Afin de survivre, de nombreux professionnels doivent diversifier leur savoir-faire et cumuler plusieurs activités sur une ou plusieurs structures.

Cette pluriactivité engendre un cumul des statuts (artiste, salarié, travailleur indépendant). La réglementation se rigidifie et devient de plus en plus complexe, ce qui implique une adaptation des méthodes de travail de Culture Action, qui se décline en 5 axes :

- conseil : réponses techniques,
- sensibilisation : rencontres autour de thématiques liées à l'actualité du secteur,
- accompagnement : la création est très pluridisciplinaire (danse, musique, vidéo, arts plastiques), l'accompagnement à la professionnalisation est donc indispensable pour l'artiste qui évolue d'une pratique à l'autre,
- formation : ateliers, formations techniques (comptabilité...), puis des formations de perfectionnement permettant d'aboutir à l'autonomie. En parallèle, des formations permettant de présenter et valoriser pour un artiste son projet artistique,
- service (déclaration des données sociales pour le spectacle vivant, dispositif local d'accompagnement).

III. Bilan 2014

Le bilan 2014 s'établit comme suit :

- 184 personnes ont été reçues individuellement pour des informations dans différents domaines (connaissance et organisation du secteur, statuts professionnels, obligations réglementaires, sociales et fiscales, problèmes liés à la comptabilité, mais aussi réflexion sur les projets, aide au montage des dossiers),
- 2 journées de formation à destination des personnes travaillant dans le spectacle,
- 10 journées de formation en partenariat avec l'Université, le Crous, Pôle emploi...

Des journées de sensibilisation sur les thèmes « interventions d'artistes auprès des publics empêchés » « droit à la retraite » « droit à la formation des auteurs » :

- séance mensuelle d'accueil dans le cadre d'ateliers,
- 5 ateliers « vie professionnelle » « vie pratique » « contrats dans le spectacle vivant ».
- organisation de petits déjeuners à thème avec la participation d'un professionnel.

3 027 feuilles de paie ont été établies pour 68 structures adhérant à cette prestation.

Concernant le Grand Besançon et Besançon, 130 personnes ont été suivies.

Sur ces 130 personnes :

- 27 projets relevaient du spectacle,
- 28 projets musique,
- 30 projets arts plastiques,
- 15 projets audiovisuel,
- 30 autres projets.

IV. Demande de soutien financier auprès du Grand Besançon

Les charges de fonctionnement de l'association s'élèvent à 195 500 € pour le budget prévisionnel 2015.

Des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de la DRAC (30 000 €), du Conseil Régional (70 000 €), du Conseil Départemental du Doubs (15 000 €), de la Ville de Besançon (3 000 €). La Ville de Besançon met également à disposition à titre gracieux le local occupé par Culture Action rue Dürer à Besançon.

Culture Action sollicite un soutien financier de la CAGB à hauteur de 4 000 €.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions de l'association Culture Action pour un montant forfaitaire de 800 € par porteur de projet originaire du Grand Besançon accompagné par Culture Action et ce dans la limite de 4 000 €, soit 5 porteurs de projet.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 15 SEP. 2015